

LA LETTRE DU CONSEIL

CONSEIL DU 17 JANVIER 2024

Suite à la démission de Mélodie PETOUX de son poste de conseillère municipale, nous la remercions pour son investissement et sa participation à la vie communale et souhaitons la bienvenue à Bao CALLOUD qui la remplace dorénavant au Conseil municipal.



BUDGET COMMUNAL

Restes A Réaliser (RAR) et Ouvertures de Crédits (OC)

DELIBERATION 2024-01

Certaines dépenses engagées n'ont pas pu être réalisées avant le 31 décembre 2023 mais pourraient être soldées avant le vote du budget primitif. Elles apparaissent donc dans le tableau au titre des Restes A Réaliser (RAR) mais ne nécessitent pas de vote. Par ailleurs, de nouvelles dépenses d'investissement seront à prévoir avant le vote du budget, il convient donc de voter des Ouvertures de Crédits avant celui-ci.

Opération	RAR et OC pour Budget 2024	Restes à Réaliser		Ouverture Crédit
	Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses
Fonds divers	Taxe aménagement			10 000,00 €
20	Achats divers			10 000,00 €
47	Cimetière	4 359,00 €		
49	Bâtiments communaux			
	Eglise	34 461,00 €	14 775,00 €	
	Ebène			11 000,00 €
	Maison Vittet			10 000,00 €
	Maison des associations			1 000,00 €
	Agence Postale			1 000,00 €
53	Eclairage public	34 176,91 €	18 595,00 €	25 000,00 €
54	Pluvial			5 000,00 €
55	Défense incendie			6 000,00 €
58	Forêt	18 000,00 €		5 000,00 €
60	Equipements sportifs		33 295,00 €	
65	Chemin des Lauriers			15 000,00 €
66	Carrefour de Tarency			15 000,00 €
962	Groupe Scolaire	66 688,32 €	47 997,44 €	
981	Voirie Communale	80 721,63 €		6 000,00 €
	TOTAL	238 406,86 €	114 662,44 €	120 000,00 €

HABITAT

Convention de gestion des logements locatifs sociaux

DELIBERATION 2024-02

Une convention avec les bailleurs sociaux en place à La Biolle (SEMCODA et OPAC) sera signée afin de répondre aux obligations de modification dans la méthode d'attribution des logements sociaux (en flux plutôt qu'en stock). Bien que concernée par ce dispositif, la commune ne sera que très peu impactée par cette réforme, son parc de logements sociaux vacants étant très faible.

PETITE ENFANCE

Convention avec la CAF

DELIBERATION 2024-03

La CAF, en lien avec la branche famille de la sécurité sociale, a fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté, une de ses priorités. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante. Pour cela, différents dispositifs mis en place (Prestation de service unique, Bonus « inclusion handicap, « mixité sociale » ou « territoire ») seront repris dans la convention de financement que la commune va signer avec la CAF.

PERISCOLAIRE

Mise à disposition de personnel de droit privé

DELIBERATION 2024-04

La commune fait appel à du personnel de l'ACEJ pour animer la pause méridienne des enfants de l'école. Les communes adhérentes à l'ACEJ ont décidé de porter le coût horaire de cette prestation, à compter du 1^{er} janvier 2024, à 22€. Un avenant à la convention avec l'ACEJ sera donc signé pour prendre en compte cette augmentation des frais liés à ce service.

DANS CE NUMÉRO

**FORMATION « APS »
AUX ECOLES**

**EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

**CONSEIL DES
SENIORS**

AFFAIRES SCOLAIRES

Formation « Apprendre à Porter Secours »

DELIBERATION 2024-05

Une circulaire de l'Education Nationale fait état d'une exigence à la sensibilisation des élèves à la prévention des risques, aux missions des services de secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Le dispositif « Apprendre à Porter Secours » (APS) répond à cette exigence en enseignant à l'école les gestes et les comportements adaptés face à une situation de la vie courante. Il favorise la prise d'initiative et l'engagement de chaque élève.

La commune proposera ce dispositif aux 234 élèves de l'école élémentaire et aux élèves de grande section de l'école maternelle.

Elle prendra à sa charge le coût de cette formation, soit 2 321.10 €, qui se déroulera du 30 janvier au 2 Février 2024 et sera assurée par le Centre Hospitalier Annecy- Genevois.

Cette formation est financée par les recettes des ventes du matériel de l'école (anciens bureaux, chaises...)



1^{ère} phase : les enseignants volontaires font une piqure de rappel sur les premiers secours et les gestes qui sauvent. Ils voient également comment adapter les enseignements au niveau des élèves.



2^{ème} phase : les enseignants accompagnés des professionnels du SAMU dispensent les apprentissages aux élèves.

VIE SOCIALE : AINES ET LIEN INTERGENERATIONNEL

Conseil des séniors

La mairie a le souhait de mettre en place un conseil des séniors. Les domaines possibles de consultation sont variés : environnement, amélioration de la qualité de vie des séniors etc... Une **réunion publique d'information** est prévue en mairie le **21 février à 19 h**. Date butoir pour les inscriptions le 8 mars.

Repas partagé à la cantine

Il reste des places pour venir partager le repas des enfants à la cantine vendredi 26 janvier prochain. Vous serez accueillis à 12h15 pour déjeuner avec les plus grands. Pour rappel, les inscriptions se font en mairie.

Le prix du repas est de 5€ et la mairie offre le café.

Prochaines dates à noter dans vos agendas :

29 mars, 03 mai, 31 mai et 28 juin.

Les enfants sont impatients de vous rencontrer !



GRAND LAC : EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Grand Lac a créé un service public intercommunal de l'eau. Ce n'est donc plus la société Véolia qui assure les interventions techniques, la gestion administrative et la facturation. Une facturation qui préoccupe certains usagers de commune, qui ont le sentiment que leur facture d'eau a fortement augmenté.

Les clés pour comprendre la facturation : Jusqu'au 31 octobre 2022, le délégataire pratiquait une facturation en 2 temps : un acompte intermédiaire et le solde en fin d'année (ou des traites mensuelles pour les usagers mensualisés). La facture d'acompte intermédiaire a été supprimée par Grand Lac au profit de la mensualisation afin de lisser l'impact de la facture d'eau et assainissement sur 10 mois. Un courrier explicatif a été envoyé en ce sens à l'ensemble des usagers de la Biolle en octobre 2022. La première facture Grand Lac n'étant arrivée que fin 2023 pour les usagers n'ayant pas opté pour la mensualisation, c'est la totalité de la facturation sur la période novembre 2022-décembre 2023 qu'ils ont reçue, donnant le sentiment d'une forte augmentation, ce qui n'est pas le cas.

Les clés pour comprendre l'évolution des redevances :

Pour 2022, le montant des redevances au passage de délégataire à Grand Lac a été strictement identique, pas d'augmentation. En décembre 2022 ont été délibérés les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 et correspondant précisément à la facture reçue par les usagers dernièrement. Le prix pour 100m3 eau et assainissement est porté de 424.13€ en 2022 à 439.52€ en 2023 soit une évolution effective de 3.6% TTC, augmentation inférieure au taux d'inflation 2023.

Facilités de paiement :

La consigne a été donnée aux agents clientèle du service des eaux d'inviter les usagers en difficulté de paiement à solliciter un étalement des règlements auprès de Grand Lac – Service des Eaux (par courrier écrit ou par mail). Le service fait le lien avec la Trésorerie qui reste la seule à pouvoir autoriser des facilités de paiement.

AGENDA

- Repas intergénérationnel à la cantine : le vendredi 26 janvier
- Cérémonie des Vœux : le vendredi 26 janvier à 19h, salle de l'Ebène
- Après-midi des aînés : le dimanche 28 janvier à 14h30, salle de l'Ebène
- Emission « 1heure, 1commune » : le mardi 13 février à 17h, sur 92.1FM Radio Grand Lac
- Réunion publique « Conseil des séniors » : le mercredi 21 février à 19h, salle du conseil
- Conseil Municipal : le mercredi 6 mars à 20h, salle du conseil
- Réunion publique « Zone Agricole Protégée » : le jeudi 14 mars à 19h, salle de l'Ebène

CARNET

Le Conseil municipal prend part à la joie des familles pour la naissance de :

- Romain BOURSIER né le 1er novembre 2023
- Lily ZIMBELLI née le 23 novembre 2023

et à la peine des familles face à la disparition d'un de leurs proches :

- Yvonne GUIGUE, décédée le 1er décembre 2023
- Claude CAVORET, décédée le 8 décembre 2023
- Joseph BRUN, décédé le 11 décembre 2023